

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collège – 25800 Valdahon

Procès-verbal du Comité syndical

Séance du : 13 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, 7 rue Denis Papin, ZA en Pougie, à Valdahon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Damien CHARLET (*visioconférence*), M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (*visioconférence*), M. Denis LEROUX, M. Thierry MAIRE DU POSET, M. Christian METHOT (*visioconférence*), Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD (*visioconférence*).

Suppléants votants :

Suppléants non-votants :

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Didier AUBRY (*visioconférence puis présence*), M. Lucien BENMEHAL, M. Michel BEUQUE, M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Florian GAIFFE (*visioconférence*), M. Patrick LECHINE, M. Benoit PARENT, M. Thierry VERNEY.

Suppléant votant : M. Sébastien LAITHIER (*visioconférence*), M. Romain VERMOT.

Suppléant non-votant : M. Christian RETORNAZ.

Ont donné pouvoir :

Membre associé :

Etaient également présents au début de la séance :

M. Guy LORENZELLI, *Payeur, Paierie départementale* ; M. Gunther BAEKELANDT, *DUN adjoint, Conseil départemental du Doubs (visioconférence)* ; M. Jean-Louis CHAUVIN, *Doubs Très Haut Débit* ; M. Cyril PHILIPPONNAT, *Doubs Très Haut Débit* ; Mme Catherine MOINE, *Doubs Très Haut Débit* ; Mme Patricia BOURDENET, *Doubs Très Haut Débit* ; M. Johan THIENARD, *Doubs Très Haut Débit*.

Les convocations ont été légalement adressées le 4 décembre 2023.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Mise aux voix du PV du 18 octobre 2023
 2. Budget primitif 2024
 3. Adhésion à un nouveau groupement d'achat énergie avec le SYDED
 4. Points divers
-

La séance est ouverte à 19h05

M. LEROUX accueille les participants et remercie la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs pour la mise à disposition de la salle.

M. LEROUX et le Comité syndical adressent leurs condoléances à Mme Patricia LIME-VIEILLE, ainsi qu'aux victimes d'un accident d'avion en Guadeloupe ayant emporté des agents de la direction numérique du Conseil Régional et des consultants du cabinet TACTIS.

Après l'appel nominatif des élus incluant les participants en visioconférence, **M. LEROUX** constate que les conditions de quorum (6 élus pour le collège Département, et 9 pour le collège EPCI) sont réunies dans les deux collèges (Département : 7 / EPCI : 10).

M. VERMOT est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

* *
*

Rappel des acronymes :

- **AMO** : Assistance à maîtrise d'ouvrage
- **ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui a intégré en 2020 les équipes instruisant les dossiers FSN et la Mission France Mobile qui gère le « New deal mobile ».
- **ARCEP** : Autorité indépendante de régulation – « gendarme » – du secteur des télécommunications
- **DLF** : Doubs La Fibre, délégataire de la Régie intéressée jusqu'en septembre 2021 (remplacé par la société MENIPPE depuis, agissant sous la marque commerciale DIOPTIC)
- **DSP** : délégation de service public
- **FAI** : fournisseur d'accès internet > tous les opérateurs commerciaux, OCEN ou autres, qui fournissent un service internet aux particuliers
- **FSN** : fonds pour une société numérique. Ce fonds regroupe les dispositifs financiers du Plan France THD
- **OCEN** : opérateur commercial d'envergure nationale = Bouygues / Free / Orange / SFR (et avatars Sosh, Red, etc.)
- **OI** : opérateur d'infrastructure. Dans le cas du réseau syndical, l'OI est Altitude Infra. via ses filiales Doubs La Fibre (DLF) – qui n'est plus exploitant – et Ménippe pour l'affermage.
- (mode) **STOC** : sous-traitance opérateur commercial. Organisation des raccordements et du SAV appliquée par les OCEN selon un dispositif qui prévoit que le raccordement final du client et son dépannage est assuré par l'OCEN.
- **mode OI** : organisation des raccordements pour tous les autres FAI que les OCEN où le raccordement final et le dépannage réseau sont assurés par l'exploitant du réseau
- **MOE** : maître d'œuvre
- **PBO** : Point de Branchement Optique = boîtier à partir duquel sont raccordés 2 à 8 foyers depuis la rue ou le pied d'immeuble
- **PM** : Point de Mutualisation = point de branchement intermédiaire dans une armoire ou un local technique, qui dessert une ou plusieurs communes
- **SI** : système d'information = les outils informatiques et bases de données permettant de superviser et gérer les réseaux
- **THD** : très haut débit.
- **VDR** : « vie du réseau » = tous les travaux post-déploiement initial (extension, densification, dévoisement, enfouissement, sécurisation...)

1. Approbation du PV du Comité syndical du 18 octobre 2023 – Délibération n°16-2023

Le procès-verbal de l'Assemblée du 18 octobre 2023 a été adressé aux membres du Comité syndical en date du 10 novembre 2023, ainsi qu'en pièce-jointe du rapport préparatoire.

Le procès-verbal du Comité syndical du 18 octobre 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2. Budget primitif 2024– Délibération n°17-2023

M. LEROUX présente le budget primitif pour 2024 et renvoie aux documents de présentation détaillée, qui eux-mêmes sont dans la droite ligne du débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 18 octobre 2023.

M. LEROUX remercie les services qui assurent la gestion-comptabilité du Syndicat ainsi que les agents de la Paierie départementale représentés par M. LORENZELLI.

M. LEROUX relève qu'il s'agit d'un budget comparable à 2023 en termes de volume global (35.5 M€ contre 36.4 M€), mais avec une répartition interne différente.

Les charges d'exploitation augmentent nettement, principalement du fait :

- de l'intégration comptable du stock de câbles estimé à 2.7 M€, comme évoqué au Comité syndical précédent. Une augmentation de la surface de stockage sur le site de la Société des Enrobés du Plateau à Flangebouche a par ailleurs rendu nécessaire la revalorisation du bail à 30 000 € par an.
- de l'augmentation des charges locatives du réseau (infrastructures Orange et ENEDIS/SYDED + redevances d'occupation du domaine public) en proportion des derniers déploiements de 2023. Elles n'augmenteront désormais plus qu'à la marge et sont refacturées pour l'essentiel au délégataire dans le cadre de la Convention de DSP.

M. PHILIPPONNAT est invité à présenter la solution envisagée de gestion électronique documentaires (GED) pour assurer l'archivage et la mise à jour des téraoctets de données produits lors de la construction du réseau. Il s'agit également d'avoir un outil permettant de structurer le suivi du nouveau marché « vie du réseau » (VDR). La GED existante jusqu'alors était mise à disposition par le MOE dans le cadre des marchés de travaux en cours de clôture. Le nombre important d'intervenants externes (MOE / entreprises / exploitant) ne permet pas de se contenter d'outils collaboratifs grand public. Via la centrale d'achat public UGAP, une solution robuste adaptée aux métiers des réseaux télécoms est accessible pour un coût d'environ 20 000 € HT la première année (forfait de mise en place de 7 000 € puis location mensuelle).

Pour le reste, **M. LEROUX** constate que les autres charges d'exploitation restent assez stables.

- Les charges générales restent ainsi à 150 k€,
- De même que les charges de personnel à 650 k€, conformément au débat d'orientation budgétaire ayant validé le maintien du 8^{ème} poste.
- Une ligne de 200 K€ est dédiée aux missions d'AMO (« territoires durables et connectés » et missions courantes).

- Les frais financiers s'élèvent à 710k€ ;
- Les charges exceptionnelles et dépenses imprévues à respectivement 50 k€ et 100 k€.

M. LEROUX indique que les dépenses d'investissement sont en baisse (de 22 M€ en 2023 à 17.6 M€), quoiqu'elles comprennent encore 4 M€ sur les derniers déploiements de 2023 qui restent à facturer par les entreprises dans le cadre des fins de marchés de travaux.

Le principal poste d'investissement relève de la « vie du réseau » pour 7 M€, comprenant d'une part les premiers gros chantiers de bouclage / sécurisation de la collecte départementale ou d'enfouissement de tronçons aériens à sécuriser prioritairement, avec beaucoup de linéaire en génie civil, et d'autre part une multitude de dossiers de quelques milliers à dizaines de milliers d'euros pour compléter, densifier, adapter la desserte locale en fonction des demandes enregistrées de la part des collectivités, particuliers, entreprises ou via l'exploitant.

S'y ajoutent le remboursement du capital de la dette (3.1 M€) et quelques frais secondaires.

M. LEROUX revient ensuite sur les recettes avec trois ressources principales :

- La contribution des EPCI pour 2.8 M€ correspondant à 10 € indexés par habitant et par an,

M. DALAVALLE intervient pour insister sur la bonne prise en compte de l'indexation au moment de la constitution des budgets des EPCI. **M. LEROUX** remarque que cette indexation a pu évoluer à la baisse certaines années mais que l'inflation depuis 2 ans amènerait la contribution par habitant autour de 11.5 € en 2024. **M. MAIRE DU POSET** constate que les premiers EPCI à avoir adhéré au Syndicat en 2013 arriveront bientôt à la fin de leur engagement financier, plus précisément en 2028.

M. AUBRY se connecte en visioconférence à 19h27. Le collège Département compte 7 élus votants et le collège EPCI 11 élus votants.

M. LEROUX poursuit sur les recettes :

- Des subventions du FSN pour 4.7 M€ sous réserve des démarches de contractualisation et d'appel de soldes auprès de l'ANCT,
- Les flux financiers de la DSP d'affermage pour un total de 8.5 M€, incluant les subtilités de la R0 (qui devient R0', 1.2 M€ en trésorerie mais 4.6 M€ en inscription comptable), la R1 pour 5.5 M€, la redevance de contrôle ainsi que les flux de refacturation.

Au final, après les diverses opérations d'ordre et notamment le virement de 11 207 500 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, **M. LEROUX** présente un budget qui s'équilibre à hauteur de 35 525 000 € répartis de la façon suivante :

- Section d'investissement : 17 600 000 €
- Section d'exploitation : 17 925 000 €

En l'absence d'autres interventions, les élus sont invités à délibérer dans les termes suivants :

* *
*

Vu l'article L5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux syndicats mixtes ouverts, renvoyant à l'article 2312-1 et suivant ;

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 octobre 2023 ;

Considérant le rapport de présentation du Budget primitif 2024 joint au rapport préparatoire ;

Considérant que le budget primitif 2024 établi à hauteur de 35 525 000 € se répartit de la façon suivante :

- Section d'investissement : 17 600 000 €
- Section d'exploitation : 17 925 000 €

Considérant que le budget est voté par chapitre, conformément au règlement financier et budgétaire, selon le détail ci-après :

SMIX DOUBS THD BP 2024 - PRESENTATION GENERALE - VUE d'ENSEMBLE				
DEPENSES		RECETTES		
REEL				
011	Charges à caractère général	4 934 500,00	013 Atténuations de charges	2 605 000,00
012	Charges de personnel	650 000,00	70 Produits des services	1 800 000,00
65	Autres charges de gestion courante	23 000,00	74 Subventions participations	2 800 000,00
66	Charges financières	690 000,00	75 Autres produits de gestion courante	10 180 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	77 Produits exceptionnels	50 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		
	TOTAL REEL	6 447 500,00	TOTAL REEL	17 435 000,00
ORDRE				
023	Virement à la section d'investissement	11 207 500,00		
042	OD transfert entre sections amortissements	150 000,00	042 OD transfert entre sections reprise subventions	90 000,00
042	OD transfert entre sections amortissements IRU	120 000,00	042 OD transfert entre sections IRU	400 000,00
	TOTAL ORDRE	11 477 500,00	TOTAL ORDRE	490 000,00
	TOTAL EXPLOITATION	17 925 000,00	TOTAL EXPLOITATION	17 925 000,00
REEL				
16	Emprunts dettes (Remboursement capital)	3 080 000,00	REEL 13 Subvention d'investissement	4 772 500,00
20	Immobilisations incorporelles (Etudes-IRU)	100 000,00	16 Emprunts	
21	Immobilisations corporelles (Mobilier matériel...)	80 000,00	23 Immobilisations en cours (travaux)	1 250 000,00
23	Immobilisations en cours (travaux)	13 500 000,00	26 Titres de participation	
020	Dépenses imprévues	250 000,00		
	TOTAL REEL	17 010 000,00	TOTAL REEL	6 022 500,00
ORDRE				
040	OD transfert entre sections reprise subventions	90 000,00	ORDRE 021 Virement de la section d'exploitation	11 207 500,00
040	OD transfert entre sections IRU	400 000,00	040 OD transfert entre sections amortissements	150 000,00
041	OD patrimoniales	100 000,00	040 OD transfert entre sections amortissements IRU	120 000,00
	TOTAL ORDRE	590 000,00	041 OD patrimoniales	100 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	17 600 000,00	TOTAL ORDRE	11 577 500,00
			TOTAL INVESTISSEMENT	17 600 000,00
	TOTAL GENERAL	35 525 000,00	TOTAL GENERAL	35 525 000,00

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité, les élus du Comité syndical décident :

- **d'approuver le budget primitif 2024 tel que présenté par chapitre ;**
- **de charger le Président de son exécution.**

3. Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté

M. LEROUX présente le groupement de commandes auquel il est proposé de participer pour négocier les tarifs de l'électricité sur la période 2026-2028. Il est organisé au niveau régional BFC par les syndicats d'électrification comme le SYDED.

Il s'agit d'un poste de coût mineur pour le Syndicat puisque l'alimentation du réseau fibre est gérée distinctement par le délégataire. Il se résume donc à la consommation des bureaux du siège (~2 500 € / an).

Les élus sont invités à délibérer dans les termes suivants :

* *
*

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par Décision n°01-2020 du Président du 21 février 2020 ;

Considérant que le groupement de commandes dont le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité, les élus du Comité syndical décident :

- ***d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,***
- ***d'autoriser l'adhésion du Syndicat en tant que membre au groupement de***

commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

- **d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement,**
- **d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,**
- **d'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,**
- **d'autoriser le Président à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,**
- **d'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,**
- **de donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,**
- **de donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte du Syndicat dans le cadre de la convention constitutive.**

4. Points divers

- a) Bilan du Comité de suivi de DSP du 22 novembre 2023 / négociations des avenants à la DSP

M. LEROUX remercie les 5 élus qui se sont rendus disponibles pour le Comité de suivi de DSP du 22 novembre, importante réunion annuelle avec le délégataire, montrant que les sujets et insatisfactions portés par le Syndicat ne sont pas que l'affaire des techniciens. La discussion avec M. CAVELIER, dirigeant de la branche exploitation du groupe Altitude (AIE), et ses collègues, a permis d'aborder les sujets sur le fond, notamment sur la partie technique, avec les dysfonctionnements du système STOC qui génère une exaspération difficile à canaliser. Il reste que c'est bien Altitude Infra, en tant qu'exploitant pour le compte du délégataire, qui a la responsabilité de faire fonctionner le réseau, et de tirer les conséquences des problèmes rencontrés, avec des propositions d'actions fortes et déterminées en retour.

M. CHAUVIN indique que, dans la continuité des griefs exprimés lors de ce Comité, une rencontre technique avec les principaux directeurs d'AIE (relations clients, patrimoine, productions clients, technique) est programmée en janvier. Il a ainsi été question de dimensionnement des ressources et de processus de « vie du réseau » intégrant le traitement des mauvaises surprises découvertes sur le terrain par les entreprises du Syndicat mixte dans le cadre de ces opérations. D'une façon générale, le Syndicat souhaite que le délégataire subisse moins le système et soit davantage force de proposition.

M. CHAUVIN fait le lien avec le chantier des avenants en cours de négociation qui recouvre divers sujets, parmi lesquels une importante optimisation des recettes due aux dizaines de milliers de lignes supplémentaires par rapport aux prévisions. Les charges évoluent également et il y a une réflexion sur le portage de nouveaux

investissements, notamment sur la « protection » des locaux techniques ; en fait, la lutte contre le vandalisme et les agissements des intervenants sous-traitants STOC avec de la vidéoprotection et du contrôle d'accès à distance.

Pour illustrer les problèmes auxquels les élus finissent par être confrontés, **M. LEROUX** évoque les initiatives du Maire de Bretonvillers qui est allé vérifier la totalité des prises optiques de la commune et qui encadre autant que possible les intervenants quand il en croise. **M. CHAUVIN** précise qu'il l'a fait suite aux très nombreuses anomalies qui lui sont remontées. Cela n'est pas répliquable mais montre le degré de tension.

M. LEROUX conclut ainsi que les élus et les services restent pleinement mobilisés, en attente d'améliorations qui n'ont jamais été perceptibles côté mode STOC.

M. CHAUVIN revient sur un autre sujet qui a animé la discussion du Comité de suivi et qui trouve un écho dans les projets d'avenant : le positionnement de COVAGE, entité chargée, au sein des filiales composant le groupe Altitude Infra, d'intermédiaire le marché des offres aux professionnels et collectivités dans un contexte d'ultra-dominance d'ORANGE et de SFR.

A l'appui d'un schéma, **M. THIENARD** décrit la compréhension qu'a le Syndicat des casquettes multiples de COVAGE, à la fois en tant que prestataire technique (sous-traitance de 2^{ème} rang de la société délégataire derrière AIE), en tant qu'animateur du marché professionnel, en tant qu'Usager de la DSP et *in fine* en tant que vendeur de gros vis-à-vis des autres opérateurs. **M. LEROUX** précise que l'AMO juridique du Syndicat s'est étonné et interrogé des risques juridiques de ce cumul en séance du comité de suivi de la DSP.

*M. AUBRY se déconnecte de la visioconférence et entre dans la salle à 19h56.
Les conditions de quorum restent identiques
(collège Département : 7 / collège EPCI : 11).*

M. BENMEHAL ne comprend pas le besoin de multiplier les intermédiaires ni quel est l'intérêt du Syndicat dans ce modèle.

M. CHAUVIN explique que cette organisation permet à COVAGE de répondre aux attentes des grands comptes nationaux ainsi que de clients multi-sites à cheval sur plusieurs plaques FTTH à l'exemple récent d'une entreprise de l'agro-alimentaire qui a un site dans le Doubs et un autre en Haute-Saône. Cela n'est cependant pas le cas de la plupart des 900 entreprises qui ont déjà un lien professionnel sur le réseau du Doubs. Cette organisation a eu par ailleurs des conséquences pratiques comme l'arrivée de nouveaux sous-traitants recrutés dans le cadre de marchés nationaux et découvrant le Doubs. Une réaction vigoureuse a permis dans une certaine mesure de recadrer cet aspect. Quoiqu'il en soit, la volonté du Syndicat reste que le modèle s'adapte aux caractéristiques du Doubs et non l'inverse.

M. BENMEHAL demande s'il est possible de refuser l'intermédiation de COVAGE. **MM. CHAUVIN** et **THIENARD** développent que le Syndicat ne peut pas interdire au délégataire d'organiser sa sous-traitance comme il le souhaite à condition que cela se fasse en transparence, que le service rendu soit conforme à la Convention de

DSP et que cela ne contrevienne pas aux dispositions légales en vigueur. Dans les prochains avenants, les élus auront ainsi à valider le catalogue tarifaire des offres professionnelles de la DSP reformatées par rapport à la stratégie de COVAGE.

M. LEROUX propose donc de poursuivre les analyses avec les AMO. L'objectif reste surtout de dynamiser le marché entreprise et de favoriser la contractualisation de liens avec de la vraie qualité de service.

M. BENMEHAL constate que lui-même, en tant que chef d'entreprise, méconnaît ces offres et la diversité des opérateurs disponible, faute d'être suffisamment informé. Comme le remarque **M. LEROUX**, la communication ciblée est justement l'un des rôles de COVAGE et de son représentant local, M. Hugues ANTOINE, qui s'est présenté lors d'un précédent Comité syndical, et il y a donc encore du travail de ce côté-là.

b) Marchés publics

M. LEROUX informe le Comité syndical de l'avancement des marchés en cours.

Marché de travaux « vie du réseau »

Comme indiqué en séance lors du Comité syndical du 18 octobre 2023, le marché Vie du réseau a été notifié le 17 octobre aux deux groupements suivants ; et il est donc désormais en cours de mise en place avec encore des ajustements comme vu lors du budget sur le besoin d'une gestion électronique des documents :

- Lot 1 : EQUANS (INEO)
- Lot 2 : AXIANS / VERMOT TP / CLIMENT TP

Marché de conseil, d'assistance et d'expertise technico-économiques, financiers et juridiques

La CAO s'est tenue le 30 novembre, et les candidats évincés ont été informés le 5 décembre. Le délai de recours court donc jusque vers le 20 décembre.

Type : marché formalisé à bons de commande de 1 an renouvelable 3 x 1 an comprenant 3 lots

- Publication : 17 septembre 2023
- Remise des offres : 30 octobre 2023
- CAO : 30 novembre 2023
- Notification prévue vers le 20 décembre 2023

c) Courrier ARCEP

M. LEROUX commente le courrier de la Présidente l'ARCEP reçu le 6 décembre, et remis sur table, en réponse à un courrier du Syndicat du 4 août 2023 qualifié en haut lieu de « rude ». Le dernier paragraphe ouvre sur la possibilité pour Altitude Infra de refuser les raccordements en mode STOC des opérateurs commerciaux « en cas de manquements graves et répétés » – les exemples ne manquant pas.

MM. PHILIPPONNAT et CHAUVIN affichent en contrepoint deux incidents de fin novembre :

- Le cisailage de l'intégralité des câblages au SRO de Pierrefontaine-les-Varans (24h de maintenance, plus ré-intervention ultérieure de tous les FAI sur les jarretières),
- Les agissements filmés de 2 sous-traitants au SRO de Pont-les-Moulins (urine, malmenage d'équipements fragiles, cigarettes...).

M. CLAUDE remarque que l'un des SRO était vidéoprotégé et l'autre non. D'où la réflexion sur la protection des locaux techniques sur laquelle revient **M. CHAUVIN**, dont le coût est cependant de plusieurs millions d'euros à l'échelle du réseau.

M. LEROUX note que l'ARCEP est prête à accompagner des expérimentations sur le mode OI ou des modes hybrides de raccordements. Ce serait particulièrement utile dans le contexte de la fin du cuivre et d'un pic prévisible de raccordement.

M. CHAUVIN propose que ce positionnement du Régulateur soit notifié, avec attente de propositions, à Altitude Infra. qui ne paraît assez volontariste sur ce point. C'était en tous cas le sentiment lors de l'expérimentation de la Tour de Sçay en février 2021.

d) Point juridique

M. CHAUVIN annonce qu'un point avait été envisagé – mais le travail n'a pas pu être réalisé à temps – sur les éventuelles pistes d'action juridique contre le système STOC. Cela concerne notamment la période de la Régie intéressée (jusqu'en septembre 2021), avec une possible qualification d'« escroquerie » dans le cadre de la facturation de « prises illégitimes », autrement appelées « PTO magouilles ». Il s'agit concrètement de mises en service facturées comme des raccordements complets dans le cadre des « prend-la-place » (PLP ou « churn »), c'est-à-dire quand un abonné change de FAI alors que le raccordement à la fibre avait déjà été réalisé par le FAI précédent. La rémunération d'un raccordement complet est évidemment bien supérieure à celle d'un PLP pour le sous-traitant.

M. THIENARD indique que la traduction économique est d'au moins plusieurs centaines de milliers d'euros, qui bloquent d'ailleurs l'apurement des comptes de la DSP en Régie intéressée.

M. CHAUVIN explique que le phénomène a été particulièrement prononcé au moment de la bascule de la majorité des 6500 abonnés de FAI alternatifs (Wibox, KNet, Coriolis, ...) vers un FAI national, quand ces derniers sont arrivés sur le réseau en 2019.

Cette situation dissone avec l'appréciation de l'ARCEP qui est axée principalement sur l'amélioration des contrats, là où l'ensemble du système STOC pousse les intervenants de terrain à la faute.

e) Bilan du TRIP de l'AVICCA

M. CHAUVIN félicite tout d'abord MM. CHAIZE et LEROUX qui ont été reconduits à leurs postes respectifs lors du TRIP de l'AVICCA début novembre, à savoir Président et Trésorier.

M. CHAUVIN parle ensuite de l'intervention du Ministre BARROT qui s'est réjoui d'un accord « arraché » à Orange pour terminer le déploiement en zone privé. L'objectif pour 2025 n'est pas 100 % mais 96 % en zone très dense et 98.5 % en zone AMII.

En parallèle, on a appris que la Métropole de Montpellier, dont la zone très dense n'est éligible qu'à 84 %, va lancer un « appel à manifestation d'investir » pour motiver les opérateurs ou bien trouver une autre solution.

De son côté, au terme d'une procédure de mise en demeure, l'ARCEP a appliqué une amende de 26 M€ à Orange pour ne pas avoir rempli ses engagements de complétude dans les zones AMII sur la période allant jusqu'à 2022.

M. LEROUX fait ainsi le lien entre la décision coercitive de l'ARCEP pour le passé et la démarche à l'amiable du Ministre pour l'avenir, afin d'amener Orange à terminer effectivement les déploiements.

M. CHAUVIN fait allusion à un cas directement concerné par cette fin de déploiement : le hameau des Salines de Geneuille dont le sort dépend depuis 2021 de la reprise des travaux d'Orange dans l'agglomération bisontine.

f) Etude de la FNCCR sur la soutenabilité économique des RIP

M. CHAUVIN introduit cette étude d'économétrie des télécoms engagée par la FNCCR en lien avec l'AVICCA, dans le contexte des tarifs du FTTH grand public très encadrés par l'ARCEP. Il en va de la soutenabilité de moyen-long terme des plans d'affaires des réseaux fibre d'initiative publique (RIP).

M. THIENARD explique que les consultants, sont repartis du modèle à partir duquel l'ARCEP a imposé ses lignes directrices tarifaires, en y injectant les données effectivement constatés ces dernières années dans les comptes des RIP. Ils font ainsi la démonstration que les récurrents d'exploitation évalués à 5.95 € / mois / ligne sont trop bas par rapport aux coûts d'exploitation réellement supportés par les opérateurs d'infrastructure, en moyenne de 7.4 € (différentiel de 24 %). Dans le Doubs, plutôt dans la moyenne basse, ce coût est calculé à 6.35 €.

M. CHAUVIN montre qu'il est difficile pour l'ARCEP d'admettre des variations trop importantes de tarifs de gros selon les réseaux car son objectif est de maintenir le prix des abonnements identiques partout en France. Cette volonté rentre en contradiction avec le modèle complètement déperéqué du Plan France THD, où chaque plaque de réseau doit faire face seule à des structures de coûts qui lui sont propres.

Un long travail reste donc à mener pour concilier ces préoccupations divergentes, dont l'impact sur les plans d'affaires des DSP, parmi lesquelles celle du Doubs, est fondamental.

g) Point fermeture du cuivre

M. LEROUX évoque tout d'abord le Comité de concertation du cuivre en octobre puis la première réunion d'information à destination des élus du Plateau du Russey le 28 novembre, en remerciant M. GAIFFE pour son initiative et son organisation. Il parle de réunions intéressantes en lien avec Orange où les élus ont pu faire part de leurs questionnements et préoccupations. Les discussions ont notamment tourné autour de l'accompagnement des personnes fragiles / âgées / éloignées du numérique, de l'anticipation des problèmes matériels en domaine privé ou public, et de la sensibilisation des entreprises.

Des actions de communication doivent en découler, en particulier la production de documents les moins techniques possibles à destination des élus d'un côté et des particuliers de l'autre.

Dans le même format qu'aux Fontenelles, qui a donné toute satisfaction, avec le Président d'EPCI, les Maires, éventuellement les DGS, le Syndicat, la DUN, l'exploitant Altitude et Orange, 6 ou 7 réunions devraient être organisées au 1^{er} trimestre 2024 par grands secteurs du département.

M. CHAUVIN relève l'intérêt d'un couplage de cette réunion sur le cuivre avec une formation sur la certification des bases adresses locales (à faire par toutes les communes avant juin 2024). Il pointe aussi la difficulté pour les élus à bien distinguer Orange en tant qu'opérateur d'infrastructure du réseau cuivre, et Orange FAI qui commercialise ses services aussi bien sur son réseau cuivre que sur le réseau public fibre.

h) Bilan de la restitution de l'étude « stratégie territoire durable et connecté » du 6 décembre

M. LEROUX se félicite de la bonne participation des élus et des structures à la réunion de première restitution de l'étude sur les territoires durables et connectés qui s'est tenue le 6 décembre dernier.

M. CHAUVIN précise que les éléments de compte-rendu et de diagnostic seront diffusés de façon formelle à tous les participants. La démarche s'inscrit dans une réflexion nationale, et notamment la remise d'un rapport au gouvernement de Mme NOUVEL, Vice-présidente de la Manche, qui fait des préconisations d'organisation et de gouvernance.

Avant d'en venir au diagnostic de l'étude, **M. THIENARD** fait une présentation de cadrage du sujet « territoires durables et connectés » qui met en relation les deux éléments fondamentaux que sont les « capteurs » et les « données ». Les premiers sont des appareils déjà bien connus comme des compteurs d'eau / électricité / de véhicules / ..., des sondes de température / humidité / CO2 / lumières /..., mais disposant d'émetteurs – le plus souvent en bas débit – qui permettent de les relever à distance. Il s'agit ensuite de traiter ces données en les collectant par des infrastructures adaptées, en les stockant (si possible dans des datacenters de proximité), en les protégeant (cybersécurité) et en mettant en œuvre des plateformes qui croisent les données pour en tirer des informations utiles au pilotage et à l'efficacité de l'action publique.

MM. CLAUDE et LEROUX s'accordent sur la difficulté à utiliser correctement la masse de données dont les collectivités disposent déjà de façon dispersée, y compris dans les petites communes. Ils prennent comme exemple les bases d'adresses que chaque administration ou organisme privé gère de son côté, ou les couches SIG qu'il est si ardu de maintenir à jour.

M. VERMOT pose des questions plus précises sur les choix technologiques (LoRa, autre...) et opérationnels qui devront être faits.

M. CHAUVIN présente alors les premiers axes de travail identifiés dans l'étude menée par le cabinet ON-X. D'abord 3 thématiques fédératrices, étant précisé que d'autres sont tout autant valables mais paraissent moins partagées à l'échelle départementale : la « gestion de l'eau » (suivi de la ressource et de la consommation), la « transition énergétique » (principalement la gestion des bâtiments et les projets complexes d'autoconsommation) et l'« aménagement du territoire » au sens de la mutualisation des systèmes d'information.

En toile de fond, il y a une question de maîtrise des outils et des données par les collectivités, puisqu'il y a toujours possibilité de s'en remettre à des offres privées. L'idée est bien de mettre en œuvre des solutions collectives à une échelle départementale minimale.

Il y a ensuite des infrastructures à mettre en place, réparties en objets connectés, en réseaux de collecte et plateforme de gestion de la donnée. Beaucoup de territoires ont choisi la technologie LoRa qui présente semble-t-il le meilleur rapport coût / efficacité / énergie et un écosystème de fournisseurs et fournitures complet, ce qui n'est pas encore le cas de la 5G par exemple. L'ordre de grandeur est un investissement d'environ 3 à 4 M€ pour un département comme le Doubs et il faut un grand nombre d'objets connectés pour assurer le petit équilibre économique. Mais la vraie réussite d'un tel projet se mesure plutôt en économie de fonctionnement pour les collectivités utilisatrices du service.

M. BENMEHAL s'interroge sur la façon dont on va amener les collectivités à exploiter ces outils connectés, comment elles vont pouvoir être aidées, notamment au plan financier.

M. CHAUVIN termine sur les questions qui vont se poser à tous les acteurs impliqués – et pas seulement au Syndicat – en termes de gouvernance, d'organisation et de stratégie. Plusieurs approches sont possibles : certains territoires investissent préalablement sur les infrastructures de collecte, d'autres généralisent des cas d'usage, d'autres encore passent par des expérimentations ciblées ou localisées.

L'avantage du Syndicat est de fédérer tous les EPCI mais **M. LEROUX** insiste sur la nécessité de bien associer toutes les structures en fonction de leurs propres politiques, évoquant les agglomérations et notamment PMA déjà très avancée, le Département, l'ADAT, d'autres opérateurs, pour savoir qui est intéressé par quoi, par quels usages, quand, à titre expérimental ou non, avec quel portage...

Cela pourra avoir des conséquences sur le Syndicat lui-même s'il faut adapter la structure, les statuts ou dégager des financements. Sachant que l'AVICCA milite au niveau national pour l'émergence d'un vrai plan accompagnant l'émergence de

ces solutions au niveau local, et qu'il y a sans doute certains dispositifs déjà mobilisables type fonds verts ou appels à projets régionaux.

Pour lancer cette « nouvelle aventure », il reste beaucoup de travail, d'acculturation des acteurs, de démonstration de l'intérêt et de l'efficacité de ces outils, comme l'ont montré les discussions lors de la restitution du 6 décembre. **M. LEROUX** suggère ainsi de profiter des comités syndicaux pour présenter à chaque fois des applications concrètes utilisées dans d'autres territoires.

M. BENMEHAL se dit très intéressé par tous ces domaines d'application et souhaite une vraie démarche collective de mutualisation.

M. AUBRY fait le lien avec le système de relèvement des compteurs d'eau à partir des camions poubelles récemment adopté par le Syndicat d'eau de la Vallée de l'Ognon sur le modèle de GBM.

M. LECHINE décrit la façon dont PMA va utiliser des capteurs de niveaux dans les poubelles publiques et les points d'apport volontaire pour confirmer la bonne localisation de ces derniers, optimiser les tournées de collecte en fonction du volume des camions, et même faire des analyses prédictives de remplissage.

M. LEROUX propose de venir à Montbéliard pour une visite de travail couplée à prochain Comité syndical. **M. LECHINE** s'entretiendra avec son Président pour préparer et programmer cette perspective.

M. CHAUVIN montre les deux modèles de flyers remis sur table qui visent à prévenir les occupants de lotissements et d'immeuble neufs du pré-équipement optique déjà en place pour qu'eux-mêmes invitent les sous-traitants à ne pas toucher aux installations. C'est un exemple caricatural de l'absence totale de maîtrise des règles de l'art par la sous-traitance STOC.

M. BENMEHAL appelle à ne pas oublier les marchands de bien dans les destinataires de ces documents. **M. CHAUVIN** confirme que les professionnels de l'immobilier au sens large doivent en être destinataires.

*L'ordre du jour étant épuisé et sans autres interventions,
M. LEROUX lève la séance à 21h20.*

Le Secrétaire de séance

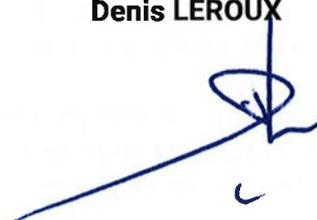
**Le Président du Syndicat mixte
Doubs Très Haut Débit**

Romain VERMOT

Denis LEROUX



Romain Vermot



Denis Leroux

Délibérations adoptées :

- *n°16-2023 : Approbation du PV du Comité syndical du 18 octobre 2023*
- *n°17-2023 : Budget primitif 2024*
- *n°18-2023 : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté*

